

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 novembre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Municipal**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12 et 13 novembre 2013**

**2013 DJS 427** Convention d'occupation du domaine public à titre gratuit pour des locaux au centre sportif Poissonniers (18e).

**M. Jean VUILLERMOZ, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération 2012 DEVE 133-G / DPVI 490-G / DDEES 115-G subvention et convention (24 000 euros) avec l'association Halage pour son action d'insertion professionnelle au travers de l'entretien horticole ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public avec l'association Halage pour des locaux du Centre Sportif poissonniers (18e).

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement, en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la convention d'occupation du domaine public conclue avec l'association Halage sur les locaux du Centre Sportif poissonniers (18e).

Article 2 : Le principe de gratuité est approuvé compte tenu de la nature des missions de l'association.

Article 3: M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention d'occupation du domaine public.